

HÔTEL DE VILLE

*Direction Générale des Services*

*N° tél. : 01 69 49 76 57*

*N/Réf. : NDA/ED/MR*

**DECISION N° 2010/99**

**OBJET : Souscription de certificats électroniques auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France.**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoir accordée au Maire en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

VU la décision n° 2010/46 du 2 avril 2010 relative à la signature du contrat de souscription de certificats électroniques à intervenir avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Paris Ile de France,

CONSIDERANT qu'il convient de compléter la décision susvisée,

60, rue Charles de Gaulle  
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98



## DECIDE

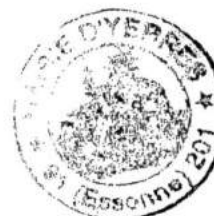

D'inclure dans la prestation les différentes possibilités offertes pour la fourniture de certificats dont les tarifs sont les suivants :

Montant HT en euros par an	Coût unitaire
Certificat logiciel seul	60 €
Certificat sur carte à puce	70 €
Location d'un lecteur CA certificat sur port série (RS232C)	25 €
Location d'un lecteur CA certificat sur port USB	35 €
Location d'un lecteur CA certificat sur port PCMCIA	45 €
Certificat sur clé USB : logiciel + clé USB	105 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 7 juin 2010.

Le Député-Maire



Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres